

Création du Collège Infirmier Français (CIF)

La profession infirmière a son collège national professionnel

Lors de sa première Assemblée Générale, le **Collège Infirmier Français** (CIF) s'est constitué officiellement. Ce collège national professionnel est composé de personnes morales représentatives de la profession infirmière (salariée, libérale, académique, formation initiale et continue, santé au travail, santé scolaire, les trois spécialités IADE, IBODE, puéricultrices, etc.).

A ce jour, 17 structures nationales ont déjà intégré le CIF :

- Association des Enseignants et des Ecoles d'infirmiers de Bloc Opératoire (**AEIBO**)
- Association Française des Directeurs des Soins (**AFDS**)
- Association Française des Infirmier(e)s de Cancérologie (**AFIC**)
- Association des Cadres et Infirmiers en Santé Mentale (**AsCISM**)
- Association Nationale des Infirmières et Infirmiers Diplômés et des Etudiants (**ANFIIDE**)
- Association Nationale des Puéricultrices (eurs) Diplômé(e)s et Etudiants (**ANPDE**)
- Académie des Sciences Infirmières (**ASI**)
- Comité d'Entente des Ecoles d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (**CEEIADE**)
- Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance (**CEEPAME**)
- Comité d'Entente des Formations Infirmières Et Cadres (**CEFIEC**)
- Groupement des Infirmier(e)s du Travail (**GIT**)
- Ordre National des Infirmiers (**ONI**)
- Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes (**SNIA**)
- Syndicat des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé (**SNICS**)
- Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux (**Sniil**)
- Syndicat National des Professionnels Infirmiers (**SNPI**)
- Union Nationale des Associations d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (**UNAIBODE**)

Le Conseil d'Administration comporte un représentant de chacune de ces 17 structures. Le Conseil a élu son bureau :

- Présidente : **Marie-Claude GASTE**
- Vice-présidents : **Gilberte HUE, Thierry AMOUROUX**
- Secrétaire : **Dany GAUDELET**
- Secrétaire adjoint : **Edouard PODYMA**
- Trésorier : **Sébastien COLSON**
- Trésorière adjoint : **Patricia FRANCOIS**

Le **Collège Infirmier Français** a pour but d'apporter la meilleure réponse aux besoins de santé de la population, dans une vision positive et innovante de la profession infirmière.

Les missions du Collège Infirmier Français sont :

- De mutualiser les compétences, l'expertise de ses membres dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, et de répondre aux besoins en santé de la population ;
- De contribuer à la promotion de la recherche en sciences infirmières ;
- D'optimiser la formation universitaire et le développement professionnel continu des infirmiers.

Dans ce cadre, le **Collège Infirmier Français** a une vocation fédératrice des organisations infirmières. Il est un des interlocuteurs des autorités publiques en matière de santé. Il collabore avec les autres collèges de professionnels de santé, d'autres acteurs médico-sociaux et les associations d'usagers. Il émet des avis et formule des propositions dans son domaine de compétences.

Ainsi, notre collège national a déjà répondu à des sollicitations de la part de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de la profession. Il a proposé des experts issus de ses composantes qui ont rendu des avis pour des protocoles de coopération. Ces experts ont travaillé à l'élaboration de recommandations et ont proposé des projets de formation.

Les membres du collège souhaitent accueillir d'autres structures professionnelles répondant aux critères d'inclusion du collège, afin de fédérer le plus largement possible la profession. La composition de son Conseil évoluera au fur et à mesure de ces intégrations, afin que chacun ait sa place au sein du Conseil d'Administration de notre Collège national.

Marie-Claude GASTE, *Présidente du CIF*

06.43.03.28.01

CIF communiqué de presse du 14.01.15 – page 2